

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT AVEYRON ARRONDISSEMENT MILLAU CANTON SALLES CURAN | Conseil Municipal de la Commune de VILLEFRANCHE DE PANAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 10 février 2012 |
| <u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Membres présents</u> : 10 <u>Procurations</u> : 3 <u>Membres ayant approuvé la délibération</u> : 13 <u>Date de convocation</u> : 4 février 2012 <u>Date d'affichage</u> : 04/02/12 <u>Date d'envoi à la préfecture</u> : 11/02/12 | L'an deux mille douze, et le dix février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RAYNAL, Maire. Présents : M. BOUDES Marcel - Mme VAYSETTES Nicole - M. FONTANILLE Sébastien - Mme GAUBERT Valérie - M. ALRIQUET Daniel - M. BENEDET Didier - Mme BONNEFOUS Isabelle - Mme GIMENEZ Geneviève - Mme GUITARD Geneviève - Mme JACQUART Valérie - Mme LAUR Maryse - M. MALIE Christian - M. SAYSSET André - M. SOLIGNAC Jean-Marc et M. RAYNAL Pierre, Maire <u>Absents</u> : Mme VAYSETTES Nicole a donné procuration à M. BOUDES Marcel M. FONTANILLE Sébastien a donné procuration à M. BENEDET Didier M. SOLIGNAC Jean-Marc a donné procuration à Mme BONNEFOUS Isabelle A été nommé secrétaire : Mme BONNEFOUS Isabelle |

2012-001.

- 1. OBJET :** SIAEP Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala - Annulation de la délibération du 17/11/2011 Elargissement du périmètre et modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17/11/2011 les propositions du S.I.A.E.P. du Ségala concernant l'élargissement du périmètre à la Ville de Villefranche de Rouergue, aux SIAEP du Liort-Jaoul (12), au SIAEP de Saint-Christophe-Montirat-Jouqueviel (81), ainsi qu'aux SIAEP de Ginals-Castanet-Verfeil et Canton de Caylus (82) ainsi que la modification statutaire résultant de cet élargissement de périmètre n'avaient pas été approuvées par le Conseil Municipal.

Par courrier en date du 06 décembre 2012, la Préfecture de l'Aveyron nous a adressé une lettre formulant plusieurs observations quant au projet de statut adopté par le Comité Syndical, ce courrier valant recours gracieux, il nous est demandé d'annuler notre délibération du 17/11/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération du 17/11/2012 relative à l'élargissement du périmètre et à la modification des statuts du S.I.A.E.P. du Ségala.

-13 pour -

2012-002.

- 2. OBJET :** SIAEP Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala – Adhésion de la Commune de Vézins de Lévézou

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion de la Commune de Vézins de Lévézou, pour l'ensemble de son territoire, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du SÉGALA.

Il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la décision prise le 24 juin 2011 par le Comité du Syndicat en faveur de l'adhésion de la dite Commune.

Il précise que les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Vézins de Lévézou au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du SÉGALA.

-13 pour -

2012-003.

3. **OBJET :** Mise en œuvre d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur le territoire du Lévézou (Communauté de Communes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.122-3 III et IV et L. 145-4 ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Considérant que depuis plusieurs décennies, les communes du Lévézou ont fait le choix d'un aménagement cohérent de ce territoire sur la base de l'identité géographique, naturelle, environnementale, historique, culturelle et patrimoniale qui le caractérise ;

Considérant qu'à partir d'un travail important réalisé sur la valorisation touristique de ses lacs et de ses paysages, le Lévézou s'est progressivement engagé dans une dynamique territoriale aujourd'hui symbolisée par l'émergence de projets d'infrastructures et de développement de services et d'activités économiques.

Considérant que les débats tenus dans les différents groupes de travail de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont permis de poser clairement la pertinence d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du territoire du Lévézou en tant que réelle entité géographique et unité d'aménagement cohérent et des politiques publiques d'ores et déjà conduites notamment dans le cadre de la convention territoriale du Pays des Monts et Lacs du Lévézou 2008 /2013,

Considérant qu'un SCOT peut permettre de définir un territoire de projet pertinent entre le Lévézou et les territoires limitrophes dans le cadre d'une démarche « inter-SCOT » ;

Considérant que le Lévézou, communauté d'intérêts économiques et sociaux à l'échelle d'un pays, constitue, en vertu de l'article L.145-4 du Code de l'urbanisme, une unité d'aménagement cohérent, critère déterminant en zone de montagne dans la délimitation d'un périmètre de SCOT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1° de l'opportunité d'élaborer un SCOT sur le territoire du Lévézou conformément au périmètre figurant à la carte ci-annexée ;

2° de saisir en ce sens Mme la Préfète en application des dispositions de l'article L.122-3 III du Code de l'urbanisme susvisé ;

3° de transmettre la présente délibération à Mme la préfète en vertu de l'article L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-13 pour -

2012-004.

4. **OBJET :** SIVOM – Maison Petite enfance - Avenant 1 à la Convention de remboursement de l'emprunt relatif à la construction de la Maison Petite Enfance

Monsieur le Maire expose qu'une convention établissant les conditions de participation financière à la I^{ère} tranche du programme Accueil Petite Enfance, a été signée le 17 juillet 2008 entre le SIVOM des Monts et Lacs du Lévézou et la Commune de Villefranche de Panat.

Ce document précisait les conditions de financement de la Maison Petite Enfance de Villefranche de Panat ainsi que les modalités de remboursement de la somme de 92.557,00 € que devait rembourser la commune. Or, le Conseil Syndical du SIVOM a décidé le 18 octobre 2011, de rembourser par anticipation une partie des prêts réalisés dans le cadre du projet Accueil Petite Enfance, 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 qui prévoit le réajustement de l'enveloppe financière après le remboursement par le SIVOM d'une partie de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole.

La dette de Villefranche de Panat sera désormais de 78.066,85 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ; Considérant l'intérêt pour la Commune de réduire les annuités de la dette, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ACCEPTE le nouveau tableau d'amortissement présenté par Monsieur le Maire ainsi que les termes de l'avenant n°1,
- DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire, pour signer ledit avenant avec le SIVOM des Monts et Lacs du Lévézou.

-13 pour -

Questions Diverses

1. Modification n°3 du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols),

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'une procédure de modification du P.O.S. a été lancée, il s'agira de la modification n°3 de notre P.O.S.

Cette modification a pour objectif de permettre d'intégrer en zone UX les parcelles D 316, 317, 318, 321, 418, 419 en partie, 490 et 491, actuellement en zone UC afin de permettre l'implantation d'activités nouvelles et l'extension d'activités existantes sur le site.

Une enquête publique est prévue durant la période du 29/02/2012 au 30/03/2012

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Toulouse et recevra en mairie le :

Mercredi 29 février 2012 de 09h00 à 12h00

Mardi 6 mars 2012 de 14h00 à 17h00

Samedi 17 mars 2012 de 09h00 à 12h00

Vendredi 30 mars 2012 de 14h00 à 17h00

Monsieur Patrick CALMES représentant les Fromageries Lévézou et Papillon a présenté au Conseil Municipal les projets envisagés par la SCI du Bousquet (Société Civile Immobilière gérant le patrimoine immobilier des Fromageries).

Ces projets consistent en la construction d'un entrepôt de stockage de matériel et la construction d'une cave d'affinage du fromage.

Monsieur le Maire rappelle que les Fromagerie Lévézou et Papillon génèrent à elles seules, plus de 60 emplois et qu'il est primordial, pour notre Commune, de pouvoir les maintenir.

Monsieur CALMES précise alors que si l'implantation de ces projets ne peut se réaliser sur notre commune, devant l'urgence du besoin, ces projets se réaliseront ailleurs.

A moyen terme d'autres investissements seraient prévues sur notre Commune

2. Demande de soutien afin de préserver le dispositif RAZED

Les membres du Conseil Municipal souhaitent apporter leur soutien au dispositif RAZED.

3. Demande de subvention pour l'année 2012 les harkis Aveyronnais

Les membres du Conseil Municipal souhaitent privilégier les associations locales.

4. Snack de la Plage – Transmission des droits de Thibault VIGUIER à Jérémy VIGUIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Thibault VIGUIER, reçue en mairie le 24 janvier dernier. Ce dernier souhaite comme le prévoit le contrat de délégation de service public du snack, transmettre ses droits à Jérémy VIGUIER.

Il est proposé par le Conseil Municipal d'accepter ce transfert pour la saison 2012 et de revoir la question à partir du mois de septembre afin de décider de la nécessité éventuelle de relancer une consultation.

5. Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité, pour notre Commune, d'élaborer un P.C.S. et invite tous les Conseillers Municipaux souhaitant participer à son élaboration à se rapprocher de ses services.

Les membres

Ont signés : Les Membres du Conseil Municipal

| | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Le Maire Pierre RAYNAL | BOUDES Marcel | VAYSSETTES Nicole | FONTANILLE Sébastien | GAUBERT Valérie |
| | | | | |
| ALRIQUET Daniel | BENEDET Didier | BONNEFOUS Isabelle | GIMENEZ Geneviève | GUITARD Geneviève |
| | | | | |
| JACQUART Valérie | LAUR Maryse | MALIE Christian | SAYSSET André | SOLIGNAC Jean-Marc |
| | | | | |